

Solidaire pour ne pas régresser !

Dans l'esprit des dirigeants, la sous-traitance a d'abord pour objectif de réduire les coûts (ce qui en droit se nomme le délit de marchandage). Il s'agit de faire effectuer le travail par des salariés qui auront des droits, garanties ou rémunérations bien inférieurs aux salariés moyens propres (primes, 13ème mois, intéressement, mutuelle...).

Le 2ème objectif est de diviser la communauté de travail (le fameux « diviser pour mieux régner »).

Enfin, le 3ème objectif est d'externaliser les risques et contraintes liés au contrat de travail (embauche, accident du travail, congés, etc...)

La meilleure façon de contrer tout cela à la fois est de rester solidaire, que l'on soit moyen propre, sous-traitant ou intérimaire, nous sommes ou serons victime de ce système qui a vocation à tout tirer vers le bas : **Le dumping social !** (*lire ci-contre*)

En page 2, vous verrez les priorités de la CGT Chronopost pour les mois à venir mais aussi comment nous renforçons nos équipes pour plus de solidarité.

En page 4, l'absurdité d'un projet de réforme qui voudrait faire travailler plus des salariés déjà usés...

Tous ensemble pour mieux se défendre, décidons de l'action, avec l'ensemble des salariés notamment le 10 novembre !

Sous-traitance à Chronopost : LE DUMPING SOCIAL TIRE TOUT VERS LE BAS !

Dans les hubs comme dans les agences, la CGT Chronopost ne laisse pas de côté les salariés sous-traitants : Que ce soit les chauffeurs souvent coincés entre les contraintes de livraison et les pénalités où les salariés sous-traitants manutentionnaires dont la situation rime trop souvent avec précaire ! De surcroît, nous constatons trop souvent des infractions de leurs employeurs à leur égards dont voici une liste non exhaustive : Heures complémentaires ou supplémentaires non payées ou mal payées (en nature, en prime repas net, etc), heures de nuit ou repas non payées, pauses non prises, EPI non fournis, etc....

**VOS EMPLOYEURS DOIVENT VOUS RESPECTER ET
RESPECTER VOS DROITS !**

**CHRONOPOST DOIT OUVRIR LES YEUX
SUR LES ABUS.**

**LES REPRÉSENTANTS DE PROXIMITÉ DU SITE
SONT LÀ AUSSI POUR L'Y CONTRAINDRE !**

Concernant les équipements de protection individuels ,

bien qu'ils doivent être fournis par votre employeur, ils doivent être les mêmes que ceux dont bénéficient les salariés Chronopost : Chaussures de sécurité, bouchons d'oreille, gants... Les représentants de proximité des sites Chronopost peuvent être saisis par tout salarié travaillant sur le site, y compris les manutentionnaires sous-traitants ou les intérimaires.

Idem pour vos accidents du travail

dont nous savons qu'ils ne sont pas tous déclarés par vos employeurs et ce malgré l'obligation légale : Sollicitez les représentants du personnel du donneur d'ordre Chronopost qui a une responsabilité s'agissant de la sécurité dans son site ! La précarité n'est pas une fatalité, ne restez pas isolé :

**Rapprochez-vous des représentants
CGT de vos sites respectifs.**

Car n'en déplaise à la direction de Chronopost, les salariés intérimaires comme ceux des entreprises sous-traitantes sont représentés par les représentants de Chronopost en matière de santé, sécurité et conditions de travail et même en matière de rémunération pour les intérimaires (Art L2312-6 du Code du travail)



Les militants de Chronopost réunis à Montreuil

Le 4 octobre dernier, la CGT a réuni plusieurs de ses militants Chronopost à Montreuil, au siège de la CGT.

C'était l'occasion de partager, de mieux se connaître, d'échanger nos expériences, nos victoires, nos difficultés mais aussi de consolider notre formation. Chacun a pu

s'exprimer pour faire part de son vécu sur son site.

Beaucoup d'informations ont été échangées que ce soit sur les évolutions légales en cours ou sur les prochaines échéances électorales. Les militants en sont ressortis plus solidaires que jamais et encore plus

déterminés à défendre et faire progresser les droits de tous les salariés.

**Ne restez plus isolé,
rejoignez une équipe forte et
solidaire pour mieux
nous défendre et progresser !**



DIALOGUE SOCIAL : LA CGT COMMUNIQUE SES PRIORITÉS

Le 19 octobre dernier, le DRH a souhaité rencontrer tous les syndicats. Ce fut l'occasion pour la CGT de rappeler ses priorités :

→ Conditions de travail

Améliorer concrètement les conditions de travail, c'est le cheval de bataille de la CGT. Chronopost a beaucoup de progrès à faire sur le sujet comme le rappellent régulièrement les experts mandatés par le CSE : Intégrer la sécurité dans les organisations, penser sécurité en amont du déploiement de nouveaux produits ou services (food, méd, ...) et avant la conception des agences, former les salariés à la prévention :

Tous ces sujets doivent légalement faire partie de la négociation en cours sur la QVCT (Qualité de Vie et Conditions de Travail)

→ GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels)

Un accord GEPP (anciennement GPEC) a pour premier objectif de définir les modalités d'information et de consultation du CSE

sur la stratégie et ses conséquences sur l'emploi (qu'il soit moyen propre sous-traitant ou intérimaire). Les autres points clefs de l'accord traitent des dispositifs d'accompagnement des changements : la formation, les aides à la mobilité, le dispositif de compensation de perte de prime, etc...

Enfin la GEPP peut traiter des seniors et de l'accompagnement des fins de carrières.

Sur ce dernier point la CGT proposera des dispositifs ambitieux.

Car aujourd'hui, il n'y a plus aucune disposition à Chronopost pour les seniors. Ni contrat de génération ni accord de Groupe : RIEN.

Il n'est pas admissible qu'un grand groupe comme Chronopost avec ses emplois pénibles, son travail de nuit et surtout sa pyramide des âges vieillissante fasse totalement l'impasse sur la question des seniors !



→ Prime froid

La direction de Chronopost avait pris l'engagement dans l'accord NAO 2021 d'aboutir sur ce sujet avant la fin d'année 2021. La CGT n'a eu de cesse de relancer la direction et aujourd'hui nos dirigeants reconnaissent leur retard. S'ils veulent garder du crédit ils devront obligatoirement faire une proposition chiffrée rapidement !

RETRAITE :

POURQUOI EST-T'IL ABSURDE DE REPORTER L'ÂGE DE DÉPART ?

« Il faut travailler plus », martèle à longueur d'ondes le Président de la République Pas pour gagner plus, cette fois, mais pour « produire plus » et financer ainsi toutes sortes de besoins du pays. Y compris en acceptant de gagner moins, puisque le niveau relatif des pensions va de toute façon baisser, sous l'effet des réformes des retraites déjà passées.



1 Parce que les seniors sont déjà évincés du marché du travail

L'âge moyen de cessation définitive d'emploi est nettement plus précoce que celui d'accès aux pensions de retraite, l'écart est de près de deux ans. Si ces personnes ne sont plus en emploi, c'est souvent pour des problèmes de santé, ou alors parce qu'elles ont été licenciées suite à un problème de santé. Elles se retrouvent soit en invalidité, soit au RSA dans une situation sociale très compliquée.

2 Parce que les entreprises ne veulent plus d'eux

Certes, le taux d'emploi des 55-64 ans a augmenté en France ces dernières années, passant de 34 % en 2002 à 56 % en 2021. Mais l'Hexagone reste sous la moyenne européenne (60,5 %). C'est principalement le taux d'emploi des plus de 60 ans qui est faible : 35,5 %, contre 46,4 % au sein de l'Union européenne.

Il faut croire que les employeurs n'ont pas envie et pas besoin de garder les seniors très longtemps, soit parce qu'ils coûtent trop cher, soit parce qu'ils ne sont pas jugés assez productifs. Aujourd'hui, les entreprises continuent à pousser les salariés âgés vers la sortie, via d'autres dispositifs. C'est la conséquence de la stratégie d'hyperproductivité retenue par de nombreuses entreprises françaises qui ont choisi de ne garder que les salariés les plus productifs, et de leur demander de travailler toujours plus intensément.

YES WE CANNE



L'espérance de vie augmente, mais les stéréotypes demeurent. L'âge constitue ainsi, avec le sexe, le premier motif déclaré des expériences de discrimination liées au travail, loin devant l'origine ethnique. Une

fois dehors, les seniors ont très peu de chances de retrouver un nouveau boulot. La probabilité de reprendre un emploi après un épisode de chômage est moitié plus faible pour les seniors que pour les 25-54 ans

3 Parce qu'ils se demandent combien de temps encore ils vont pouvoir tenir

Si les gens ne veulent pas travailler plus longtemps, c'est parce qu'ils sont cassés par le travail

Car la pénibilité physique n'a pas disparu, loin de là. Près d'un million de salariés, tous âges confondus, doivent répéter le même geste à une cadence élevée plus de 20 heures par semaine, tandis que près de 2 millions de travailleurs portent des charges lourdes plus de 10 heures par semaine, selon l'enquête Sumer.

De quoi sérieusement altérer leur santé : la France est ainsi confrontée à une véritable épidémie de troubles musculo-squelettiques (TMS), qui ont occasionné la perte de 10,8 millions de journées de travail rien qu'en 2018.

Augmenter l'âge d'ouverture des droits au nom du « il faut tous travailler plus » alors que cela va toucher les catégories de population qui en réalité ont le plus grand risque de chômage en fin de carrière, et qui ont une espérance de vie en retraite plus faible, c'est socialement régressif. Et ceci n'est pas un jugement de valeur, c'est un fait.



**CULTURE
CINÉMA**

Reprise en main

Comédie musicale sociale de Gille PERRET



L'usine doit être de nouveau cédée à un fonds d'investissement. Épuisés d'avoir à dépendre de spéculateurs cyniques, Cédric et ses amis d'enfance tentent l'impossible : racheter l'usine en se faisant passer pour des financiers ! Gilles Perret évite l'écueil de l'angélisme en préférant un dénouement réaliste et ouvert. Assis à la place de l'ancienne direction, Cédric et les salariés feront-ils mieux face aux injonctions d'un monde économique toujours aussi concurrentiel ?

Avec *Reprise en main*, film social, film engagé, mais qui n'oublie pas d'être souvent drôle et émouvant, Gilles Perret se met avec talent dans les pas de Ken Loach. *La loi du marché*, de Stéphane Brizé, deux films passionnants sortis cette année et qui nous confrontent aux dégâts causés par la mondialisation et la finance à l'encontre de l'industrie, des travailleurs et de leurs familles.



Pourquoi ne faut-il pas adhérer à la CGT ?!?!

(en 10 réponses)

Parce que...

- 1 Vous êtes pleinement épanoui dans votre travail,
- 2 Le collectif ne vous intéresse pas,
- 3 Vous faites 100% confiance en notre Direction et nos actionnaires,
- 4 Parce que vous pensez être écouté et que vos revendications sont entendues,
- 5 Vous pensez que demain tout ira mieux si on ne fait rien,
- 6 Vous supportez sans soucis la pression liée à l'organisation de votre travail,
- 7 Vous ne souhaitez pas défendre vos droits et encore moins ceux de vos collègues,
- 8 Vous trouvez que votre travail est parfaitement organisé,
- 9 Vous êtes largement assez bien payé pour le travail que vous fournissez,
- 10 Parce que vous attendez des "autres" qu'ils décident pour vous.

Sinon... REJOIGNEZ-NOUS !



Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

(facultatif) Téléphone perso : pro :

Grade/ Classification : Métier :

Service/Bureau (nom et adresse) :

